

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1494

24 juin 2013

SOMMAIRE

Compagnie Financière St Antoine S.A. ..	71667	Meyer Bergman Real Estate S.à r.l.	71710
Conseils Comptables et Fiscaux S.A.	71667	MGP Viking S.à r.l.	71674
Constellation S.A.	71667	Misterfoxy	71677
Cordonnerie Camy, s.à r.l.	71667	Nephilim S.A.	71674
Diag'Immo Sarl	71668	NII International Holdings S.à r.l.	71674
DIF Luxembourg S.à r.l.	71667	Noblesse Delzanne SCA	71697
Dreamcar.com S.A.	71668	Novacap Asset Management S.A.	71678
DWS FlexProfit	71668	Observe LuxCo S.à r.l.	71672
Dynamic Investment Fund	71668	Office Design S.à r.l.	71673
East Side Global S.A.	71672	Omega Real Estate S.à r.l.	71710
E.I.M.A. S.A.	71666	Oroa S.à r.l.	71673
Elettra Holdings S.à r.l.	71670	Ouriense S.à r.l.	71673
EMO P.E. 2	71669	Pan-Holding	71675
Enceladus Investments S.à r.l.	71669	Parc d'Activités 1 Luxembourg	71673
E.RE.A.S. Corporate S.C.A.	71671	Pasadena S.A.	71676
Erisa S.A.	71671	Pâtisserie Délice s.à r.l.	71678
Espirito Santo Property S.A.	71669	Pâtisserie Délice s.à r.l.	71675
Eurasia Structured Finance No.1 S.A.	71670	Pecoma International S.A.	71677
Eurocofin S.A.	71669	Petrofox S.A.	71675
European Diversified Property Management Company S.à r.l.	71669	PGE Europe one S.A.	71675
E.V.A.F. Luxembourg (Olympic) S.à r.l. ..	71668	PGE Europe one S.A.	71676
FB Groupe Luxembourg	71670	PGE Europe one S.A.	71673
Focused Sicav	71671	Plan B Ingénieur Conseil	71676
Foresight Luxembourg Solar 4 S.à r.l.	71671	Platform Holdings S.à r.l.	71675
Fortezza Holdings Topco S.C.A.	71672	Prévention.Sécurité.Santé	71674
Fund Partners	71672	Prime Fund Management	71676
Inception Wellness S.à r.l.	71707	PRommo S.A.	71676
JW 11X (LUX) S.à r.l.	71693	Retail Investors S.A.	71678
JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l.	71679	Snack Pamuk Kale	71666
JW Aurum Series J (LUX) S.à r.l.	71693	Swiss Life (Luxembourg)	71712
LMT S.A.	71683	Underwood Lamb International S.A.	71666

Snack Pamuk Kale, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 59.505.

—
Assemblée générale extraordinaire du 15/03/2013

L'an deux mille treize, le quinze mars

A Luxembourg, à 18.30 heures.

L'assemblée générale extraordinaire a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1) Monsieur Kazim DURMUS, employé privé, né le 2 février 1970 à Ladik (Samsun, Turquie), ayant son domicile au 4, Rue Poincaré F-57280 à Maizières-les-Metz en France, associé unique de la Société et détenteur de 100 parts sociales sur un total de 100 parts sociales prend la résolution suivante:

I. le siège social de la Société sera transféré de son adresse au 66, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg à l'adresse L-1750 Luxembourg, 24, Avenue Victor Hugo avec effet au 28/03/2013.

Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et de tout ce qui précède, le présent procès-verbal est dressé et signé par les comparants, date qu'en tête des présentes.

DONT ACTE.

Rédigé en deux exemplaires originaux, dont les personnes soussignées reconnaissent chacune avoir reçu un exemplaire original dûment signé, le deuxième exemplaire original étant destiné au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg (RCSL).

Kazim DURMUS.

Référence de publication: 2013056722/23.

(130069694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Underwood Lamb International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 26.451.

—
L'Assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

- Le siège social est transféré avec effet immédiat au 11, boulevard Royal, 2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mai 2013.

Underwood Lamb International S.A.

Tom Richard Gordon

Référence de publication: 2013056789/13.

(130069142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

E.I.M.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clémency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 94.192.

—
La Société E.I.M.A S.A. ici valablement représentée par M. Michel Antolinos, administrateur délégué, prie le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg de bien vouloir procéder aux modifications suivantes concernant son administrateur Field Investments (Mauritius) Ltd.

1/ Par assemblée générale extraordinaire en date du 29 mars 2012, la société Field Investments (Mauritius) Ltd a transféré son siège social au 9 Rue Basse, L-4963 Clémency et a adopté la dénomination de Field Investment S.A.

La société Field Investment S.A est actuellement enregistrée au registre de commerce Luxembourg sous le numéro RCS B168082.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 15 janvier 2013.

Michel Antolinos

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013057857/18.

(130070977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Conseils Comptables et Fiscaux S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-4530 Differdange, 80, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.165.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013057825/10.

(130071442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Constellation S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 38.135.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013057826/10.

(130071300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Cordonnerie Camy, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 68.591.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2721 Luxembourg, le 03 mai 2013.

Monsieur Magalhaes Fonseca Firmino

Gérant

Référence de publication: 2013057827/12.

(130070993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Compagnie Financière St Antoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

COMPAGNIE FINANCIERE ST ANTOINE S.A.

Référence de publication: 2013057824/11.

(130071582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

DIF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 118.915.

Les comptes au 31 December 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 April 2013.

DIF Management Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2013057847/11.

(130071774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Dreamcar.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 86.891.

Les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2013057850/11.

(130071394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

DWS FlexProfit, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 113.388.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Unterschriften

Référence de publication: 2013057853/11.

(130071406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Dynamic Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.827.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013057856/10.

(130071687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

E.V.A.F. Luxembourg (Olympic) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 128.252.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2011 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2011 déposé le 2 août 2012 L120136913 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013057859/12.

(130071831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Diag'Immo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 35B, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 149.621.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013057846/10.

(130071620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Enceladus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 90.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013057883/10.

(130071431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Eurocofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 122.988.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013057889/10.

(130071124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Espirito Santo Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 37.551.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social de la Société le 06 mars 2013 que la Société a transféré son siège social du 21/25, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 22/24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 25 mars 2013.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2013057885/12.

(130070860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

EMO P.E. 2, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 143.456.

Monsieur Etienne Mouthon, administrateur de la société anonyme EMO P.E. 2, ayant son siège social au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 143456, a pour adresse professionnelle 1, place Saint-Gervais CH-1201 Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013057882/11.

(130071213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

European Diversified Property Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 168.616.

Les comptes de la société pour l'exercice se terminant au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Diversified Property Management Company S.à r.l.

Référence de publication: 2013057870/11.

(130071102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Elettra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 101.908.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour le compte de la Société

Peter Diehl

Référence de publication: 2013057865/12.

(130071647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Eurasia Structured Finance No.1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 111.361.

*Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenu au siège social le 2 mai 2013
(«l'Assemblée»)*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, enregistrée sous le numéro B65477 et ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L- 1471 Luxembourg en tant que Réviseur Externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2013.

Fait à Luxembourg, le 2 mai 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013057867/16.

(130071246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

FB Groupe Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, Zone Industrielle «Um Monkeler».
R.C.S. Luxembourg B 7.256.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 1^{er} mai 2013

En date du 1^{er} mai 2013, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Julien BOUCHESECHE de son mandat d'administrateur de classe A de la Société avec effet au 30 avril 2013;

Monsieur Julien BOUCHESECHE conservera son mandat de délégué à la gestion journalière de la Société;

- de nommer INDUSTRY PARTNER S.A., une société anonyme, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant comme siège social: 21-25, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B174.624, ayant comme représentant permanent Monsieur Jean-Luc BLANCHEMANCHE, né le 17 juin 1966 à Sarreguemines, France, demeurant au 10, rue Rondeau, 57070 Vany, France, en tant que nouvel administrateur de classe A de la Société avec effet au 30 avril 2013 et ce jusqu'au 15 janvier 2019.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Francis FAUCONNIER, administrateur de classe A
- Industry Partner S.A., administrateur de classe A
- Monsieur Richard EPPE, administrateur de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2013.

FB Groupe Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013057134/26.

(130070202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

E.RE.A.S. Corporate S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 157.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013057093/13.

(130070640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Focused Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.505.

Les comptes annuels du 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Focused SICAV
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Benjamin Wacker / Vitali Schetle
Associate Director / Director

Référence de publication: 2013057126/13.

(130070505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Foresight Luxembourg Solar 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 154.739.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Cliff Langford
Mandataire

Référence de publication: 2013057128/13.

(130069886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Erisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 36, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 85.169.

Il est rappelé que suite à la transformation de la société en société anonyme unipersonnelle en date du 29 avril 2010, l'administrateur unique à savoir Monsieur Laurent ROUACH, demeurant au 36, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, peut valablement engager la société par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait Sincère et conforme
ERISA S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013057118/15.

(130070209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Fortezza Holdings Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 123.473.

—
Rectificatif concernant le bilan 2010 déposé au RCS le 23/12/2011, réf. L 110207701

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fortezza Holdings Topco S.C.A.
S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2013057129/15.

(130069949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

East Side Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 143.259.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mai 2013.

Pour: EAST SIDE GLOBAL S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Johanna Tenebay / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013057109/15.

(130070863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Fund Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 86.828.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire le 24 octobre 2012

Il est décidé de prendre note de la démission de Monsieur Johan LEMA en tant qu'Administrateur avec effet au 1^{er} janvier 2013

Certifié conforme et sincère
Pour FUND PARTNERS
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013057150/13.

(130070533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Observe LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 144.039.

—
Les statuts coordonnés au 15 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2013057425/11.

(130070655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Oroa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 160.610.

Le siège social de la société OROA SARL, à L-1143 LUXEMBOURG, 2 rue Astrid, inscrite au R.C. de Luxembourg, section B numéro 160.610, a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Maître Daniel PHONG

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2013057434/11.

(130070733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Office Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4621 Differdange, 2, rue du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 125.619.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013057430/10.

(130070660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Ouriense S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4261 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 60.918.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013057436/10.

(130070590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Parc d'Activités 1 Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.350.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013057437/12.

(130070578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

PGE Europe one S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.124.

L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

Référence de publication: 2013057453/11.

(130070495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Nephilim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 174.387.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 mai 2013

Madame Tazia BENAMEUR, née le 09 novembre 1969 à Mohammédia (Algérie), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent, pour la société FMS SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Vincenzo CAVALLARO.

Pour la société
NEPHILIM S.A.

Référence de publication: 2013057416/13.

(130070198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

NII International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 149.229.

—
Veillez noter que le prénom de la gérante de catégorie B, Mme Sahana C. SMITH est Shana C. et non Sahana C.
Luxembourg, le 3 mai 2013.

Pour avis sincère et conforme
Pour NII International Holdings Sarl
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013057417/12.

(130070814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

MGP Viking S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 157.930.

—
Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire de MGP Viking S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le No B157930 et domiciliée au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013057409/12.

(130070170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

P.S.S., Prévention.Sécurité.Santé, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Zare Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 169.007.

—
Extrait des résolutions prises lors de la cession de parts sociales

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 1^{er} avril 2013, à 14 heures, Monsieur Emmanuel SCHWALLER, né le 09 août 1977 à Dunkerque (France), demeurant à 5, Rue de la Gare à F- 57 240 Nilvange (France),

a cédé 40 (quarante) parts sociales de la Société à Monsieur Jean-Michel BENDER, né le 1^{er} août 1970 à Hayange (France), 6, Rue de Seremange à F-57 190 Florange (France).

Ehlerange, le 1^{er} avril 2013.
Pour extrait conforme
Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2013057444/17.

(130070511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Platform Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013057443/10.

(130070271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Petrofox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.294.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013057442/12.

(130070018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Pan-Holding, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 7.023.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013057449/12.

(130069871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

PGE Europe one S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.124.

Les comptes annuels du 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013057457/10.

(130070498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Pâtisserie Délice s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4540 Differdange, 30, rue Dicks-Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 158.957.

Je soussignée, Mme DA FONTE Aline demeurant à 26, Rue du Lavoir à L-4804 RODANGE, déclare par la présente,
démissionner du poste de Gérante Technique de la société «PATISSERIE DELICE S.A.R.L.».

Fait à Pétange, le 30 avril 2013.

Mme DA FONTE Aline / *Signature.*

Référence de publication: 2013057452/10.

(130070259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Plan B Ingénieur Conseil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 152.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 03/05/2013.

Référence de publication: 2013057462/10.

(130070676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

PGE Europe one S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.124.

Les comptes annuels du 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013057459/10.

(130070500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Prime Fund Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.073.

Les comptes de clôture de la liquidation au 24 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mai 2013.

Référence de publication: 2013057466/11.

(130070634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

PROMmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8282 Kehlen, 9, rue de Keispelt.

R.C.S. Luxembourg B 84.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013057468/10.

(130069926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Pasadena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013057450/13.

(130070771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Pecoma International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 11-13, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 70.939.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire et par le conseil d'administration en date du 4 avril 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Pit HENTGEN, Administrateur-Directeur Général, demeurant professionnellement au 10, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Président

- Monsieur Jean HABAY, Actuaire-Conseil, Directeur, demeurant professionnellement au 10, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Administrateur-Délégué;

- Monsieur Rodolphe BELLI, chef du département Secrétariat Générale à la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, demeurant professionnellement, 1-2, place de Metz, L-1930 Luxembourg;

- Madame Manuela MANGON-ZANIER, actuaire conseil, demeurant professionnellement au 10, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

- Monsieur Gilbert HATZ, directeur financier, demeurant professionnellement au 10, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Le mandat d'administrateur de Monsieur François PAULY n'a pas été renouvelé.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- BDO Tax & Accounting, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013057441/26.

(130070024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Misterfoxy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler.

R.C.S. Luxembourg B 141.072.

—
Extrait de cessions de parts sociales

Il résulte de trois conventions de cessions de parts sous seing privé entre Madame Faure Sandra, née le 02/10/1982 à Amiens (France), domiciliée à 600, Route de Diekirch B-6700 Arlon, Madame Lejeune Audrey, née le 31/12/1980 à Amiens (France), domiciliée à 44 Rue de la Biff, B-6780 Hondelange (Belgique), Madame Reiser Cindy, née le 24/06/1982 à Amnéville (France), domiciliée à 44 Rue de la Biff, B-6780 Hondelange (Belgique) et Monsieur Lejeune Thierry, né le 05/10/1989 à Amiens (France), domicilié à 14, Rue Guermond, F-8000 Amiens (France).

Depuis le 12/04/2013, les associés de la société MISTERFOXY, société à responsabilité limitée, RCS Luxembourg B 141.072 sont composés comme suit:

- Lejeune Audrey

Née le 31/12/1980 à Amiens (France)

Domiciliée à 44 Rue de la Biff, B-6780 Hondelange (Belgique) 98 parts sociales

- Reiser Cindy

Née le 24/06/1982 à Amnéville (France)

Domiciliée à 44 Rue de la Biff, B-6780 Hondelange (Belgique) 1 part sociale

- Lejeune Thierry

Né le 05/10/1989 à Amiens (France)

Domicilié à 14, Rue Guermond, F-8000 Amiens (France) 1 part sociale

TOTAL 100 parts sociales

(100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,-€chacune soit un capital de 12.500,- €.)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013057412/28.

(130070296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Pâtisserie Délice s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4540 Differdange, 30, rue Dicks-Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 158.957.

Assemblée générale extraordinaire des associés de la société Pâtisserie Délice S.à.r.l. tenu au siège de la Société en date du 30 avril 2013

Tous les Associés sont présents.

La gérante a pris la décision suivante:

Les associés décident:

- Cession des parts sociales (25 parts à 125,00 EUR chacune) de Madame PEREIRA DE MATOS CAMELO Regina Maria, demeurant à 49, Rue Pierre Dupong L-4545 DIFFERDANGE à Monsieur DIAS CAMELO Fernando Jorge, demeurant 49, Rue Pierre Dupong L-4545 DIFFERDANGE,

- Acceptation de la démission de Madame DA FONTE Aline, demeurant à 26, Rue du Lavoir L-4804 RODANGE en qualité de Gérante Technique,

- Nomination de Madame PEREIRA DE MATOS CAMELO Regina Maria, demeurant à 49, Rue Pierre Dupong L-4545 DIFFERDANGE en qualité de Gérante Unique.

Les décisions ont été admises à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

PÂTISSERIE DELICE S.A.R.L.

Mme PEREIRA DE MATOS CAMELO Regina Maria / M. DIAS CAMELO Fernando Jorge

Référence de publication: 2013057451/23.

(130069885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Novacap Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 124.965.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2013

Monsieur Laurent VAN DEN EYNDE a démissionné de son mandat d'administrateur.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Jaime DE ORBEGOSO, demeurant professionnellement au 3841 Vitacura, Santiago, Chili;

- Monsieur Marc MICHIELS, demeurant professionnellement au 4099 San Patricio, piso 6/Vitacura, Santiago, Chili;

- Madame Sandrine MAHIEU-DUBOIS, demeurant au 246, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

- Monsieur Rodrigo ABUMOHOR, demeurant au 4369 Las Hualtatas, Vitacura, Santiago, Chili;

- Monsieur Gérard DEJARDIN-VERKINDER, demeurant au 46b, Drève de Lansrode, B-1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique.

Est nommé réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Deloitte Audit, Société à responsabilité limitée, 560, rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013057415/22.

(130070292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

Retail Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.563.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058243/9.

(130071828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 178.900,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.363.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of April.

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

JW Aurum Series (BVI) Limited, a company incorporated and organized under the laws of the British Virgin Island, having its registered office at ABM Chambers, P.O. Box 2283, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the "Sole Shareholder");

Here represented by Mrs Sofia Afonso Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch Sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the Sole Shareholder of "JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 46a, avenue John F Kennedy, 2nd Floor, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary public in Luxembourg, on 17 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2093 of 23 August 2012, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.363 (the "Company").

II.- That the 36,000 (thirty-six thousand) shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company with retroactive effect as of 28 December 2012 by an amount of USD 142,900 (one hundred forty-two thousand nine hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 36,000 (thirty six thousand United States Dollars) to USD 178,900 (one hundred seventy-eight thousand nine hundred United States Dollars) by the issuance of 142,900 (one hundred forty-two thousand nine hundred) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 1,286,128 (one million two hundred eighty-six thousand one hundred twenty-eight United States Dollars) payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 17,890 (seventeen thousand eight hundred ninety United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by JW Aurum Series (BVI) Limited of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company with retroactive effect as of 28 December 2012 by an amount of USD 142,900 (one hundred forty-two thousand nine hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 36,000 (thirty-six thousand United States Dollars) to USD 178,900 (one hundred seventy-eight thousand nine hundred United States Dollars) by the issuance of 142,900 (one hundred forty-two thousand nine hundred) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each (the "New Shares"), to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the "Contribution"), subject to the payment of a share premium amounting to

USD 1,286,128 (one million two hundred eighty-six thousand one hundred twenty-eight United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 17,890 (seventeen thousand eight hundred ninety United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

Third resolution:

It is resolved to accept with retroactive effect as of 28 December 2012 the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Shares. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company.

Valuation

The Contribution is valued at an aggregate amount of USD 1,429,028 (one million four hundred twenty-nine thousand twenty-eight United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 10 April 2013 and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Elke Leenders, manager, having its professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- b) Barbara Neuerburg, manager, having its professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and
- c) Taek Szen Low, manager, having its professional address at 35B, Block 1, Scenic Garden, 9 Kotewall Road, Mid-Levels, Hong Kong;

all represented here by Mrs Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of these Contribution, with their valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed with retroactive effect as of 28 December 2012 of:

- JW Aurum Series (BVI) Limited: 178,900 (one hundred seventy-eight thousand nine hundred) shares.

The notary acts that the 178,900 (one hundred seventy-eight thousand nine hundred) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association with retroactive effect as of 28 December 2012 so as to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at USD 178,900 (one hundred seventy-eight thousand nine hundred United States Dollars) represented by 178,900 (one hundred seventy-eight thousand nine hundred) shares with a par value of one United States Dollar (1.- USD) each, all subscribed and fully paid-up."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Contribution, have been estimated at about two thousand four hundred euro (EUR 2,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'An deux mille treize, le douze avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

JW Aurum Séries (BVI) Limited, une société dûment constituée sous la loi des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social est sis à ABM Chambers, P.O. Box 2283, Road Town, Iles Vierges Britanniques (l'"Associé Unique");

Ici représentée par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante ou représentée tel que décrit ci-dessus, prie le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'Associé Unique de "JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46a, avenue John F Kennedy, 2^{ème} étage, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire à Luxembourg, du 17 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2093 le 23 août 2012, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.363 (the "Company").

II.- Les 36.000 (trente-six mille) parts sociales, d'une valeur de USD 1 (un Dollar Américain) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît avoir été régulièrement informé préalablement.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

7. Renonciation au droit à convocation;

8. Augmentation du capital social de la Société avec effet rétroactif au 28 décembre 2012, d'un montant de 142.900 USD (cent quarante-deux mille neuf cent Dollars Américains) de façon à passer d'un montant actuel de 36.000 USD (trente-six mille Dollars Américains) à 178.900 USD (cent soixante-dix-huit mille neuf cents Dollars Américains) par l'émission de 142.900 (cent quarante-deux mille neuf cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'1 USD (un Dollar Américain) chacune, et paiement d'une prime d'émission d'un montant de 1.286.128 USD (un million deux cent quatre-vingt-six mille cent vingt-huit Dollars Américains) à verser sur le compte de prime d'émission de la Société, et dont une somme de 17.890 USD (dix-sept mille huit cent quatre-vingt-dix Dollars Américains) sera allouée à la réserve légale, le tout étant libéré entièrement au travers d'un apport en nature;

9. Souscription et paiement par JW Aurum Series (BVI) Limited des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;

10. Nouvelle composition du capital de la Société;

11. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société; et

12. Divers.

Après approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente Assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé sur l'ordre du jour, s'estime valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et voter sur les sujets à l'ordre du jour. Il est ensuite décidé que toute la documentation produite à l'Assemblée a été mise à disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant pour lui permettre d'examiner avec attention chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société avec effet rétroactif au 28 décembre 2012, d'un montant de 142.900 USD (cent quarante-deux mille neuf cent Dollars Américains) de façon à passer d'un montant actuel de 36.000 USD (trente-six mille Dollars Américains) à 178.900 USD (cent soixante-dix-huit mille neuf cents Dollars Américains) par l'émission de 142.900 (cent quarante-deux mille neuf cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'1 USD

(un Dollar Américain) chacune (les "Parts Sociales Nouvelles"), entièrement libérées au travers d'un apport en nature tel que décrit ci-après (l'"Apport"), et soumise au versement d'une prime d'émission d'un montant de 1.286.128 USD (un million deux cent quatre-vingt-six mille cent vingt-huit Dollars Américains) à verser sur le compte de prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission"), et dont une somme de 17.890 USD (dix-sept mille huit cent quatre-vingt-dix Dollars Américains) sera allouée à la réserve légale.

Troisième résolution:

Il est décidé d'approuver, avec effet rétroactif au 28 décembre 2012, la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Parts Sociales Nouvelles et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Sur ce intervient l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire aux Parts sociales Nouvelles. Les Parts Sociales Nouvelles et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique, au moyen de l'Apport tel que décrit ci-après.

Description de l'Apport

L'apport fait par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Parts Sociales Nouvelles et du paiement de la Prime D'Emission, est composé d'une créance détenue par l'Associé Unique sur la Société.

Evaluation

L'Apport est évalué à un montant total de 1.429.028 USD (un million quatre cent vingt-neuf mille vingt-huit Dollars Américains).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société en vertu d'une déclaration sur la valeur en date du 10 avril 2013 et devra rester annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Sur ce interviennent:

d) Elke Leenders, gérante, dont l'adresse professionnelle se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

e) Barbara Neuerburg, gérante, dont l'adresse professionnelle se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
and

f) Taek Szen Low, gérant, dont l'adresse professionnelle se situe au 35B, Block 1, Scenic Garden, 9 Kotewall Road, Mid-Levels, Hong Kong;

tous représentés ici par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur citée précédemment.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, approuvent expressément la description de cet Apport, son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, le capital de la Société est désormais composé rétroactivement au 28 décembre 2012 de:

- JW Aurum Series (BVI) Limited: 178.900 (cent soixante-dix-huit mille neuf cents) parts sociales.

Le notaire acte que les 178.900 (cent soixante-dix-huit mille neuf cents) parts sociales, représentant l'ensemble du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur les résolutions devant être prises ci-dessous.

Cinquième résolution:

Consécutivement aux résolutions précédentes et l'Apport ayant été entièrement effectué, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société avec effet rétroactif au 28 décembre 2012 tel que suit:

" **Art. 6.** Le montant du capital social de la Société est fixé à 178.900 USD (cent soixante-dix-huit mille neuf cents Dollars Américains) représenté par 178.900 (cent soixante-dix-huit mille neuf cents) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1.-USD) chacune, entièrement souscrites et totalement libérées."

Aucune autre modification n'est nécessaire sur cette article.

71683

Coûts:

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant demandé la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi dans toute la mesure permise par la loi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture ayant été faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 avril 2013. Relation: EAC/2013/5205. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013062403/227.

(130077191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

LMT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 177.225.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the third of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Orangefield (Luxembourg) S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg law, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 28.967,

here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on March 28th, 2013.

The said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société anonyme" which such party declares to incorporate.

Name - Purpose - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société anonyme", public limited liability company (the "Company") governed by the Articles and by the laws of Luxembourg (the "Law"), in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 2. The Company's name is "LMT S.A."

Art. 3. The objects of the Company are to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other companies or organisations, present or future, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. The Company may also, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, enter into the following transactions:

- to perform for itself or for the account of third parties all transactions relating to real property, and all financial or portfolio management transactions;
- to establish companies or organisations, to acquire holdings in them, by contribution, transfer, merger or in any other form whatsoever;
- to engage in or participate in any financing, consignment, loan, pledge, guarantee or deposit transactions, to grant securities, for itself or for the account of third parties, including companies of the group to which it belongs;
- to lend money in any form whatsoever to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, to obtain or grant any form of credit facility;
- to borrow under any forms, terms and conditions, and, in particular, to issue bonds of any kinds;

- to act as a general or limited shareholder or partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities; and

- to perform studies and provide technical, legal, accounting, financial, commercial and administrative or directorial assistance services, for the account of the companies or organisations in which it directly or indirectly has a holding, or for the account of third parties.

More generally, within the limits of its objects, the Company may perform all commercial or financial transactions, as well as all transactions relating to real or personal property,

It is understood, however, that the Company will not enter into any transaction that might cause it to engage in any activity that might be considered as a regulated activity in the financial sector.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

Art. 5. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Capital - Shares

Art. 6. The Company's issued share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 8. The shares are freely transferable.

The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

Entries in the register of shareholders shall be signed by the relevant shareholder concerned by the entry in the register.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 9. The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

Management - Supervision

Art. 10. The Company will be managed by a board of directors composed of at least three (3) directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director. The director(s) need not be shareholders of the Company.

In the case of several directors, the Company shall be managed by a board of directors, composed of two classes of directors: "class A director" and "class B director". There shall be at any time at least one class A director and one class B director. The class B director shall be comprised of manager(s) residing in Luxembourg.

In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one class A director and one class B director. In the case of a sole director the Company will be bound by the sole signature of the sole director.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The director(s) are re-eligible.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed six (6) years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

In dealing with third parties, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

The board of directors may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 11. The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by a director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least two (2) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each director in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any meeting of the board of directors shall require the presence of at least the majority of the directors, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

The directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

A resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

When the board of directors is composed of a sole director, resolutions are taken by the sole director at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

Art. 12. Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholder(s)

Art. 13. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on the first Thursday of June at 4 p.m. If such a day is a public holiday, the general meeting shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

Art. 14. General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least eight (8) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least twenty-one (21) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 16. Each year, with effect as of December 31st, 2013, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) towards the Company, if any.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

Supervision of the Company

Art. 17. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of Article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Dividend - Reserves

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, may decide that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 19. The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

1) The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on December 31st, 2013.

2) The first annually general meeting will be held in 2014.

Payment - Contributions

All the thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by "Orangefield (Luxembourg) S.A.", named above.

The shares have been partly paid-up (25%) in cash so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7,750) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of shareholder, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1) The number of directors is set at three (3) and that of the statutory auditor (commissaire aux comptes) at one (1).

2) Are appointed as directors:

- class A director:

* LUX BUSINESS Management S.à r.l., with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.709,

having as permanent representative Mr Gerard VAN HUNEN, born on September 15th, 1967 in s-Gravenhage (The Netherlands), residing professionally at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

- class B directors:

* Mr Eric TAZZIERI, born on July 3rd, 1976 in Ougree (Belgium), with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and

* Mrs Didem BATUM, born on August 21st, 1970 in Ankara (Turkey), with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The directors shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in June 2014.

3) Is elected as statutory auditor (commissaire aux comptes):

CO-VENTURES S.A., with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 48.838.

The statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in June, 2014.

4) The Company shall have its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Orangefield (Luxembourg) S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 28.967,

ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé à Luxembourg le 28 mars 2013.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, agissant en sa qualité telle qu'indiquée ci-dessus, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est constitué par cet acte une société anonyme (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois de Luxembourg actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. La dénomination de la Société sera «LMT S.A.».

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes sociétés ou tous organismes existant ou à créer au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut également, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, effectuer les opérations suivantes:

- effectuer, tant pour elle-même que pour compte de tiers, toutes opérations immobilières, financière ou de gestion de portefeuille;
- créer toutes sociétés ou entreprises, y prendre des participations, par voie d'apport, de transfert, de fusion ou sous quelque forme que ce soit;
- procéder ou participer à toute opération de financement, de consignation, de prêt, de nantissement, de garantie ou de dépôt, accorder des sûretés, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, en ce compris les sociétés du groupe auquel elle appartient;
- accorder des prêts, sous quelque forme que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, et obtenir ou accorder toutes formes de crédit;
- conclure des emprunts sous toutes formes et conditions, et, notamment, émettre des obligations de toutes sortes;
- agir comme associé gérant, associé commanditaire ou associé avec responsabilité limitée ou illimitée pour toutes les dettes ou obligations de sociétés ou entités similaires; et
- effectuer toutes études et fournir tous services d'assistance technique, juridique, comptable, financière, commerciale, administrative ou de gestion, pour le compte des sociétés ou entreprises dans lesquels elle détient directement ou indirectement une participation, ou pour compte de tiers.

Plus généralement, dans les limites de son objet social, la société peut réaliser toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières.

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de leur valeur comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société rachète à son (ses) actionnaire(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

Art. 8. Les actions sont librement cessibles.

Les actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

Les entrées dans le registre des actionnaires sont signées par l'actionnaire concerné par l'entrée dans le registre.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 9. La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

Administration

Art. 10. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration sera géré par un conseil d'administration composé de deux classes d'administrateurs: "administrateur de classe A" et "administrateur de classe B". Il y aura en toute circonstance au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. La classe d'administrateur B sera composée d'administrateur(s) résidant au Luxembourg.

Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. En cas d'administrateur unique la société sera engagée par la seule signature de l'administrateur unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas six (6) années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale

des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs directeurs, administrateurs, qui peut / peuvent ne pas être actionnaires de la Société.

Le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration requièrent la présence de la majorité aux moins des administrateurs en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux directeurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux directeurs.

Une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un directeur unique, les décisions sont prises par le directeur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

Art. 12. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 13. En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le premier jeudi du mois de juin à 16 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 14. Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins vingt et un (21) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, avec effet au 31 décembre 2013, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

Surveillance de la Société

Art. 17. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Dividendes - Réserves

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi ou l'actionnaire unique, peut décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 19. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 21. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Libération - Apports

Les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par "Orangefield (Luxembourg) S.A.", prédésignée.

Les actions ont été partiellement libérées (25%) par un par apport en numéraire de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (7.750.- EUR) est maintenant disponible sur les comptes de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Décisions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, a tenu une assemblée générale d'actionnaires et, reconnaissant avoir été valablement convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont nommés administrateurs:

- *administrateur de classe A:*

* LUX BUSINESS Management S.à r.l., avec siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.709,

ayant comme représentant permanent Monsieur Gerard VAN HUNEN, né le 15 septembre 1967 à s-Gravenhage (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

* *administrateurs de classe B:*

- Monsieur Eric TAZZIERI, né le 3 juillet 1976 à Ougree (Belgique), avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

- Madame Didem BATUM, né le 21 août 1970 à Ankara (Turquie), avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Les administrateurs sont nommés pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en juin 2014.

3) CO-VENTURES S.A., avec siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.838, est nommée comme commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes est nommé pour une durée expirant le jour de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en juin 2014.

4) Le siège social de la Société est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 avril 2013. Relation: LAC/2013/16977. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013063212/529.

(130078157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

**JW Aurum Series J (LUX) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. JW 11X (LUX) S.à r.l.).**

Capital social: USD 159.200,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.366.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of April.

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F Kennedy, 2nd Floor, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.363 (the "Sole Shareholder");

Here represented by Mrs Sofia Afonso Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the Sole Shareholder of "JW Aurum Series J (LUX) S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 43, avenue John F Kennedy, 3rd Floor, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.366 (the "Company").

II.- That the 16,000 (sixteen thousand) shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company with retroactive effect as of 28 December 2012 by an amount of USD 143,200 (one hundred forty-three thousand two hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 16,000 (sixteen thousand United States Dollars) to USD 159,200 (one hundred fifty-nine thousand two hundred United States Dollars) by the issuance of 143,200 (one hundred forty-three thousand two hundred) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 1,288,828 (one million two hundred eighty-eight thousand eight hundred twenty-eight United States Dollars) payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 15,920 (fifteen thousand nine hundred twenty United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company with retroactive effect as of 28 December 2012 by an amount of USD 143,200 (one hundred forty-three thousand two hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 16,000 (sixteen thousand United States Dollars) to USD 159,200 (one hundred fifty-nine thousand two hundred United States Dollars) by the issuance of 143,200 (one hundred forty-three thousand two hundred) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New

Shares"), to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the "Contribution"), subject to the payment of a share premium amounting to USD 1,288,828 (one million two hundred eighty-eight thousand eight hundred twenty-eight United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 15,920 (fifteen thousand nine hundred twenty United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

Third resolution:

It is resolved to accept with retroactive effect as of 28 December 2012 the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Shares. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company.

Valuation

The Contribution is valued at an aggregate amount of USD 1,432,028 (one million four hundred thirty-two thousand twenty-eight United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 10 April 2013 and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Alan Botfield, manager, having its professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- b) Freddy de Petter, manager, having its professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and
- c) Taek Szen Low, manager, having its professional address at 35B, Block 1, Scenic Garden, 9 Kotewall Road, Mid-Levels, Hong Kong;

all represented here by Mrs Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of these Contribution, with their valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed with retroactive effect as of 28 December 2012 of:

- JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l.: 159,200 (one hundred fifty-nine thousand two hundred) shares.

The notary acts that the 159,200 (one hundred fifty-nine thousand two hundred) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association with retroactive effect as of 28 December 2012 so as to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at USD 159,200 (one hundred fifty-nine thousand two hundred United States Dollars) represented by 159,200 (one hundred fifty-nine thousand two hundred) shares with a par value of one United States Dollar (1.- USD) each, all subscribed and fully paid-up."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Contribution, have been estimated at about two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'An deux mille treize, le douze avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46a, avenue John F Kennedy, 2^{ème} étage, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.363 (l'"Associé Unique");

Ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante ou représentée tel que décrit ci-dessus, prie le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'Associé Unique de "JW Aurum Series J (LUX) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, avenue John F Kennedy, 3^{ème} étage, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.366 (the "Company").

II.- Les 16.000 (seize mille) parts sociales, d'une valeur d'1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît avoir été régulièrement informé préalablement.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

7. Renonciation au droit à convocation;

8. Augmentation du capital social de la Société avec effet rétroactif au 28 décembre 2012, d'un montant de 143.200 USD (cent quarante-trois mille deux cents Dollars Américains) de façon à passer d'un montant actuel de 16.000 USD (seize mille Dollars Américains) à 159.200 USD (cent cinquante-neuf mille deux cents Dollars Américains) par l'émission de 143.200 (cent quarante-trois mille deux cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'1 USD (un Dollar Américain) chacune, et paiement d'une prime d'émission d'un montant de 1.288.828 USD (un million deux cent quatre-vingt-huit mille huit cent vingt-huit Dollars Américains) à verser sur le compte de prime d'émission de la Société, et dont une somme de 15.920 USD (quinze mille neuf cent vingt Dollars Américains) sera allouée à la réserve légale, le tout étant libéré entièrement au travers d'un apport en nature;

9. Souscription et paiement par JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l. des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature;

10. Nouvelle composition du capital de la Société;

11. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société; et

12. Divers.

Après approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente Assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé sur l'ordre du jour, s'estime valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et voter sur les sujets à l'ordre du jour. Il est ensuite décidé que toute la documentation produite à l'Assemblée a été mise à disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant pour lui permettre d'examiner avec attention chaque document.

Second résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société avec effet rétroactif au 28 décembre 2012, d'un montant de 143.200 USD (cent quarante-trois mille deux cent Dollars Américains) de façon à passer d'un montant actuel de 16.000 USD (seize mille Dollars Américains) à 159.200 USD (cent cinquante-neuf mille deux cents Dollars Américains) par l'émission de 143.200 (cent quarante-trois mille deux cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'1 USD (un Dollar Américain) chacune (les "Parts Sociales Nouvelles"), entièrement libérées au travers d'un apport en nature tel que décrit ci-après (l'"Apport"), et soumise au versement d'une prime d'émission d'un montant de 1.288.828 USD (un million deux cent quatre-vingt-huit mille huit cent vingt-huit Dollars Américains) à verser sur le compte de prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission"), et dont une somme de 15.920 USD (quinze mille neuf cent vingt Dollars Américains) sera allouée à la réserve légale.

Troisième résolution:

Il est décidé d'approuver, avec effet rétroactif au 28 décembre 2012, la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Parts Sociales Nouvelles et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Sur ce intervient l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire aux Parts sociales Nouvelles. Les Parts Sociales Nouvelles et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique, au moyen de l'Apport tel que décrit ci-après.

Description de l'Apport

L'apport fait par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Parts Sociales Nouvelles et du paiement de la Prime D'Emission, est composé des créances détenues par l'Associé Unique sur la Société.

Evaluation

L'Apport est évalué à un montant total de 1.432.028 USD (un million quatre cent trente-deux mille vingt-huit Dollars Américains).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société en vertu d'une déclaration sur la valeur en date du 10 avril 2013 et devra rester annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Sur ce interviennent:

- a) Alan Botfield, gérant, dont l'adresse professionnelle se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
 - b) Freddy de Petter, gérant, dont l'adresse professionnelle se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- and
- c) Taek Szen Low, gérant, dont l'adresse professionnelle se situe au 35B, Block 1, Scenic Garden, 9 Kotewall Road, Mid-Levels, Hong Kong;

tous représentés ici par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur citée précédemment.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, approuvent expressément la description de cet Apport, son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, le capital de la Société est désormais composé rétroactivement au 28 décembre 2012 de:

- JW Aurum Holdings (LUX) S.à r.l.: 159.200 (cent cinquante-neuf mille deux cents) parts sociales.

Le notaire acte que les 159.200 (cent cinquante-neuf mille deux cents) parts sociales représentant l'ensemble du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur les résolutions devant être prises ci-dessous.

Cinquième résolution:

Consécutivement aux résolutions précédentes et l'Apport ayant été entièrement effectué, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société avec effet rétroactif au 28 décembre 2012 tel que suit:

« **Art. 6.** Le montant du capital social de la Société est fixé à 159.200 USD (cent cinquante-neuf mille deux cents Dollars Américains) représenté par 159.200 (cent cinquante-neuf mille deux cents) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,- USD) chacune, entièrement souscrites et totalement libérées."

Aucune autre modification n'est nécessaire sur cette article.

Coûts:

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant demandé la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi dans toute la mesure permise par la loi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture ayant été faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 avril 2013. Relation: EAC/2013/5204. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013062404/228.

(130077192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Noblesse Delzanne SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 177.184.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of April.

Before the undersigned, Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. FGS1 Limited, an exempted company incorporated in the Cayman Islands, with its registered office located at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the registrar of companies of the Cayman Islands under number MC 277050,

here represented by Régis Galiotto, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2. Delzanne, a Luxembourg société à responsabilité limitée, with its registered office located at 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, in the process of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg,

here represented by Régis Galiotto, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state, as follows, the articles of incorporation of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), which is hereby incorporated:

I. Name - Types of shareholders - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name / Types of Shareholders. The name of the company is "Noblesse Delzanne SCA" (the Company). The Company is a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

The Company's shareholders are (i) Delzanne, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office located at 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, in the process of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg (the Managing Shareholder) and (ii) the limited shareholder (associé commanditaire) upon incorporation of the Company and any person or entity that becomes a limited shareholder (associé commanditaire) from time to time (collectively the Limited Shareholders).

The Managing Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

The Limited Shareholders are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing for the shares.

The Limited Shareholders and the Managing Shareholder are, in the Articles, collectively referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the Managing Shareholder. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder. If the Managing Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

4.3 More specifically, in the event of death as well as in the case of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Managing Shareholder from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that the Supervisory Board (as defined in article 11.1.) appoints an administrator (who need not be a shareholder), to adopt urgent measures and those of ordinary administration until a General Meeting as defined in article 9.1. is held. The administrator must convene the General Meeting within fifteen (15) days of his appointment. At the General Meeting, the shareholders must appoint a successor manager in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the Articles and without the consent of the Managing Shareholder. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of one (1) management share (the Management Share) and thirty-thousand nine hundred ninety-nine (30,999) ordinary shares (the Ordinary Shares), all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The Management Shares and the Ordinary Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.

5.2 The share capital may be increased or decreased on one or several occasions by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2 The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3 A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

6.4 A Share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or
any authorised representative of the Company, following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5 Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6 The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Management.

7.1 The Company shall be managed by the Managing Shareholder for the duration of the Company, unless the provisions of article 4.3. apply or the Managing Shareholder is dismissed or resigns for legitimate cause.

7.2 All powers not expressly reserved to the Shareholders or the Supervisory Board by the Law or the Articles fall within the competence of the Managing Shareholder, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

7.3 The Managing Shareholder may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

7.4 The Managing Shareholder shall be authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more officers or other agents, whether Shareholders or not, acting either individually or jointly.

7.5 Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its Managing Shareholder must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the Managing Shareholder or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 8. Representation.

8.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the Managing Shareholder.

8.2 The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated.

IV. General Meetings of shareholders

Art. 9. Powers and Voting rights.

9.1 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

9.2 Each share entitles the holder to one (1) vote.

Art. 10. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

10.1 The Shareholders may be convened to General Meetings by the Managing Shareholder or by the Supervisory Board. The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from Shareholders representing more than one-tenth of the share capital.

10.2 Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

10.3 General Meetings shall be held at such place and time as specified in the notices.

10.4 If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

10.5 A Shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

10.6 Any Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at the meeting.

10.7 Any Shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

10.8 Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of the share capital present or represented.

10.9 An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast, which shall include the consent of the Managing Shareholder unless otherwise specified by these Articles. If the Managing Shareholder is dismissed for legitimate cause (cause légitime), any amendment to article 1 of the Articles shall not require the consent of the Managing Shareholder.

10.10 Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders and bondholders (if any).

V. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 11. Supervisory Board / Réviseurs d'entreprises.

11.1 The Company shall be supervised by a supervisory board of at least three (3) members (the Supervisory Board), who need not be Shareholders.

11.2 When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés) who will then replace the Supervisory Board.

11.3 The General Meeting shall appoint the members of the Supervisory Board / approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

11.4 The Supervisory Board must appoint a chairperson from among its members and may choose a secretary.

11.5 The Supervisory Board shall meet at the request of the Managing Shareholder or any of its members.

11.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

11.7 No notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda of the meeting. A member of the Supervisory Board may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Supervisory Board.

11.8 Any member of the Supervisory Board may grant to another member of the Supervisory Board a power of attorney in order to be represented at any Supervisory Board meeting.

11.9 The Supervisory Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Supervisory Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the members present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. Supervisory Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all members present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

11.10 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

11.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Supervisory Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

11.12 The members of the Supervisory Board may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2 Each year, the Managing Shareholder must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officer(s), the Managing Shareholder and Supervisory Board members to the Company.

12.3 One month before the annual General Meeting, the Managing Shareholder shall provide the Supervisory Board with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The Supervisory Board shall then prepare a report setting out its proposals.

12.4 The annual General Meeting shall be held at the registered office or any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

12.5 The annual General Meeting may be held abroad if, in the Managing Shareholder's absolute discretion, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1 Five per cent. (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent. (10%) of the share capital.

13.2 The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend (in which case the approval of the Managing Shareholder is required), to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

13.3 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Managing Shareholder must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Managing Shareholder must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) the Supervisory Board or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Managing Shareholder which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

14.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Supervisory Board meetings may also be granted by a member of the Supervisory Board, in accordance with such conditions as may be accepted by the Supervisory Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, shall constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Transitory provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31) of December 2013.

Subscription and Payment

Delzanne, represented as stated above, subscribes for one (1) Management Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one euro (EUR 1).

FGS1 Limited, represented as stated above, subscribes for thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) Ordinary Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of thirty thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 30,999).

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its Shareholders, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1 The following are appointed as members of the Supervisory Board of the Company for a period of six (6) years:

- Mohamed Seif El Nasr, Chief Investment Officer, born on January 27, 1957 in Cairo (Egypt), with professional address at c/o SAFANAD, 13 rue du Rhone, 1204 Geneva, Switzerland;
- Paul Damien Gyra, Chief Operating Officer, born on July 5, 1962 in New Hampshire (USA), with professional address at c/o SAFANAD, 13 rue du Rhone, 1204 Geneva, Switzerland; and
- Iain Andrew McKillop, Chartered Surveyor, born on February 2, 1971 in Glasgow (Scotland), with professional address at c/o SAFANAD, 13 rue du Rhône, 1204 Geneva, Switzerland

2 The registered office of the Company is set at 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and that in the case of divergences, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-troisième jour d'avril,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. FGS1 Limited, une société régie par les lois des Iles Cayman, dont le siège social se situe à c/o /o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrite au registre du commerce et des sociétés des Iles Cayman, sous le numéro MC 277050,

représentée par Régis Galiotto, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. Delzanne, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Régis Galiotto, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Types d'actionnaires - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination / Types d'actionnaires. Le nom de la société est "Noblesse Delzanne SCA" (la Société). La Société est une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Les actionnaires de la Société sont (i) Delzanne, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, en cours d'immatriculation au

Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Actionnaire Commandité) et (ii) les associés commanditaires au moment de la constitution de la Société et toute(s) personne(s) ou entité(s) qui deviendra/ont par la suite un associé commanditaire (désignés ensemble comme les Actionnaires Commanditaires).

L'Actionnaire Commandité est indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux dans la mesure où ils ne peuvent pas être payés des deniers de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires sont responsables dans la limite de leurs apports.

L'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires sont ensemble désignés dans les Statuts comme étant les Actionnaires et individuellement comme un Actionnaire.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision de l'Actionnaire Commandité. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

4.3 Plus précisément, en cas de mort, incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant l'Actionnaire Commandité d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance (comme défini à l'article 11.1) désigne un administrateur (qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire) qui fera les actes urgents et de simple administration, jusqu'à la réunion d'une Assemblée Générale comme défini à l'article 9.1. L'administrateur doit convoquer l'Assemblée Générale dans la quinzaine de sa nomination. A l'Assemblée Générale, les actionnaires doivent nommer un actionnaire commandité en accord avec les conditions de présence et de majorité requises pour le changement des Statuts et sans l'accord de l'Actionnaire Commandité qui doit être remplacé. A défaut d'une telle nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par une (1) action de commandité (les Actions de Commandité) et trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires (les Actions Ordinaires), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de une euro (EUR 1) chacune.

L'/les Action(s) de Commandité et les Actions Ordinaires sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3 Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire.

6.4 Une cession d'Action(s) s'opère par la mention sur le registre des Actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société,

suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5 Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'Actions.

6.6 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gérance.

7.1 La Société est gérée par l'Actionnaire Commandité pour la durée de la Société, à moins que l'article 4.3. ne s'applique ou que l'Actionnaire Commandité ne démissionne ou ne soit révoqué pour cause légitime.

7.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence de l'Actionnaire Commandité, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

7.3 Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par l'Actionnaire Commandité à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

7.4 L'Actionnaire Commandité peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs agents, Actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

7.5 Les transactions conclues par la Société qui sont en conflit avec l'intérêt de son Actionnaire Commandité doivent être signalées dans un procès-verbal. Cela ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ne seront affectés ou invalidés par le fait que l'Actionnaire Commandité ou tout autre agent de la Société soit intéressé dans la transaction, ou soit un membre du conseil d'administration, un associé, un agent ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 8. Représentation.

8.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature de l'Actionnaire Commandité.

8.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

IV. Assemblée des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs et Droits de vote.

9.1 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des Actionnaires (chacune une Assemblée Générale).

9.2 Chaque action donne droit à un (1) vote.

Art. 10. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

10.1 Les Actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative de l'Associé Commandité ou du Conseil de Surveillance. Les Actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

10.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

10.3 Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

10.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

10.5 Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

10.6 Tout Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

10.7 Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis à cet effet par la Société. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il ne sera tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

10.8 Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

10.9 Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées, lesquels doivent inclure l'approbation de l'Associé Commandité, sauf précisé autrement par les Statuts. Si l'Associé Commandité est révoqué pour raison légitime, aucun changement de l'article 1 des Statuts ne requiert l'approbation de l'Associé Commandité.

10.10 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des Actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

V. Contrôle - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 11. Conseil de Surveillance / Réviseurs d'entreprises.

11.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres (le Conseil de Surveillance), qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires.

11.2 Quand la loi le requiert, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés qui vont alors remplacer le Conseil de Surveillance.

11.3 L'Assemblée Générale nomme les membres du Conseil de Surveillance / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans, mais peut être renouvelé.

11.4 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

11.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Actionnaire commandité ou par l'un de ses membres.

11.6 Il est donné à tous les membres du Conseil de Surveillance une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

11.7 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un membre du Conseil de Surveillance peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

11.8 Un membre du Conseil de Surveillance peut donner une procuration à tout autre membre afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Surveillance.

11.9 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par le président, par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

11.10 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la

réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

11.11 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.12 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, l'Associé Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des agents, de l'Associé Commandité et des membres du Conseil de Surveillance envers la Société.

12.3 Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, l'Associé Commandité remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux membres du Conseil de Surveillance, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon la discrétion absolue de l'Associé Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende (auquel cas l'approbation de l'Associé Commandité est requise), l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

13.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par l'Associé Commandité;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire; et

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par l'Associé Commandité dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) le Conseil de Surveillance ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux Actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

15.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Surveillance peuvent également être données par un membre conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Surveillance.

15.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les

signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Delzanne, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) Action de Commandité sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de un euro (EUR 1).

FGS1 Limited, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions Ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 30.999).

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000), est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de membres du Conseil de Surveillance de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Mohamed Seif El Nasr, Chief Investment Officer, né le 27 janvier 1957 au Caire (Egypte), avec adresse professionnelle au c/o SAFANAD, 13 rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse;

- Paul Damien Gyra, Chief Operating Officer, né le 5 juillet 1962 dans le New Hampshire (USA), avec adresse professionnelle au c/o SAFANAD, 13 rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse; et

- Iain Andrew McKillop, Chartered Surveyor, né le 2 février 1971 à Glasgow (Ecosse), avec adresse professionnelle au c/o SAFANAD, 13 rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse.

2. Le siège social de la Société est établi au 17 rue des jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2013. Relation: LAC/2013/20039. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mai 2013.

Référence de publication: 2013062520/565.

(130077104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

Inception Wellness S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 177.174.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le treize mai.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Christophe ROUSSEAU, né le 28/03/1972 à Essey les Nancy (France), demeurant au 1, Impasse Nelson Mandela à F-57190 Florange (France), ici représenté par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2) BOREALES PARTICIPATIONS S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 167 626, ici représentée par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations signées ne varient par les comparants et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire des comparants, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société que les comparants déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de:

«INCEPTION WELLNESS S.à r.l.».

Art. 3. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificative des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'un institut de beauté, comportant les soins du corps et du visage, le traitement de la dermo-pigmentation, le drainage lymphatique, l'activité de prothésiste d'ongles, la vente de produits de soins et de fantaisie ainsi que toutes activités généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences et marques et autres droits se rattachant à ces brevets, licences et marques ou pouvant les compléter.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de € 12.500,-(douze mille cinq cents Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de € 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 9. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article huit.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

En cas de nomination d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

En cas de nomination d'un gérant unique, il aura le droit de déléguer partie de ses pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs, et en cas de pluralité de gérants, ceux-ci auront le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les comparants agissant en leurs dites qualités ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

- Monsieur Christophe ROUSSEAU, préqualifié, deux cent cinquante parts	250
- BOREALES PARTICIPATIONS S.A.» préqualifiée, deux cent cinquante parts	250
TOTAL: CINQ CENTS PARTS SOCIALES.	500

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre de l'an deux mille treize.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Christophe ROUSSEAU, né le 28/03/1972 à Essey les Nancy (France), demeurant au 1, Impasse Nelson Mandela à F-57190 Florange (France).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant agissant en ses dites qualités, au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par celui-ci.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 mai 2013. Relation: EAC/2013/6201. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2013.

Référence de publication: 2013062377/138.

(130077024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2013.

**Omega Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Meyer Bergman Real Estate S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 113.020.

L'an deux mille treize, le vingt-deux février.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MEYER BERGMAN REAL ESTATE B.V., une société à responsabilité limitée établie sous les lois des Pays-Bas (Besloten Vennootschap), ayant son siège social à 15, Lange Vorhout, NL-2514 EA 'S GRAVENHAGE, Pays-Bas, et immatriculée auprès de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de HAAGLANDEN sous le numéro 27104027,

ici représentée par Monsieur Andreas J. SCHUTH, paralegal, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 2a, boulevard Joseph II,

en vertu d'une procuration sous seing privé le 21 février 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. la comparante est l'Associée Unique de la société à responsabilité limitée MEYER BERGMAN REAL ESTATE S.à r.l., établie sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 63-65, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («RCSL») sous le numéro B 113.020, (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, le 29 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 25 mars 2006, n° 620, et dont les dernières modifications résultent d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 9 novembre 2006, n° 2098.

II. les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et décider sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant, lesquels ont été portés à la connaissance de l'Associé Unique:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en «OMEGA REAL ESTATE S.à r.l.»;
2. Modification subséquente de l'article 4 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:
«La Société portera le nom de «OMEGA REAL ESTATE, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée.»;
3. Divers.

III. l'Associé Unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «OMEGA REAL ESTATE S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 4 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société portera le nom de «OMEGA REAL ESTATE, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française, le texte étant suivi d'une version anglaise, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Traduction en langue anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of February.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MEYER BERGMAN REAL ESTATE B.V., a private limited company established under the laws of The Netherlands (Besloten Vennootschap), with registered seat at 15, Lange Vorhout, NL-2514 EA 'S GRAVENHAGE, The Netherlands, and registered with the Chamber of Commerce and Industry of HAAGLANDEN under number 27104027,

here represented by Mr Andreas J. SCHUTH, Paralegal, with professional address at L-1840 Luxembourg, 2a, boulevard Joseph II,

by virtue of a proxy given under private seal on 21 February 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole shareholder through its proxy holder has requested the undersigned notary to record that:

I. the appearing party is the sole shareholder of MEYER BERGMAN REAL ESTATE S.à r.l., a private limited company established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (société à responsabilité limitée), with registered office at 63-65, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG, and registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, RCSL) under number B 113.020, (the "Company").

The Company was incorporated through a notarial deed by Maître Henri HELLINCKX, civil law notary residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 November 2005, as published in the official gazette of Luxembourg, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 620 of 25 March 2006. The Company's Articles of Incorporation have been amended for the last time through a notarial deed by Maître Joseph ELVINGER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 August 2006, as published in the official gazette of Luxembourg, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 2098 of 9 November 2006.

II. the 125 (one hundred and twenty-five) shares representing the Company's entire share capital are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda set forth below and of which the Sole Shareholder has been informed beforehand:

Agenda

1. Change of the Company's name to "OMEGA REAL ESTATE S.à r.l.";
2. Amendment of Article 4 of the Company's Articles of Incorporation, which shall henceforth read as follows:

"The company shall assume the name of OMEGA REAL ESTATE, S.à r.l., a company with limited liability."; and

3. Miscellaneous.

III. the appearing party, through its proxy holder, has requested that the notary document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's name to "OMEGA REAL ESTATE S.à r.l.",

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend Article 4 of the Company's Articles of Incorporation, which shall henceforth read as follows:

"The Company shall assume the name of OMEGA REAL ESTATE, S.à r.l., a company with limited liability."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above-appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the French and English texts, the French version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: A. J. Schuth et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 mars 2013. LAC/2013/9520. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013059714/107.

(130072801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Swiss Life (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 22.663.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société, tenue à Strassen le 11 avril 2013

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11 avril 2013, les actionnaires de la Société ont acté, avec effet immédiat, ce qui suit:

1. Conseil d'administration

- Le renouvellement du mandat de Monsieur Nils Frowein, de nationalité allemande, né à Wuppertal (Allemagne) le 14 mai 1964 et demeurant professionnellement au 40, General-Guisan-Quai, 8022 Zurich (Suisse), en tant que membre du Conseil d'administration.

Ce mandat s'étendra jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle ayant trait à l'exercice 2017, qui se tiendra en 2018.

2. Réviseur d'entreprises

- Le renouvellement du mandat confié à PricewaterhouseCoopers, Société coopérative en tant que réviseur d'entreprises.

Ce mandat s'étendra jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle portant sur l'exercice 2013 qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Swiss Life (Luxembourg), Société Anonyme

Javier LASTRA

Membre du Comité de Direction

Référence de publication: 2013056750/25.

(130069050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.